

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT 0731441V

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : /

Date de convocation : 20/01/2023

Présidence de : Nathalie VIGNE PAULHAN

Quorum : 16

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés :

Date du CA : 30/01/2023

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	DECISIONS	NUMERO D'ACTE	PIECES JOINTES
Répartition des moyens	Vote		
Contrats et conventions	Vote		
Dons de l'ASIGS	Vote		

Signature du chef d'établissement



Signature du secrétaire de séance



Ouverture de la séance à 18h06.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce conseil débute avec l'approbation du dernier Conseil d'Administration en date du 29/11/2022. Le compte rendu ayant été préalablement adressé par mail à l'ensemble des participants.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21		

2. Rentrée septembre 2023 – tableau de répartitions des moyens par discipline

La dotation globale pour le collège G. Sand pour la rentrée de septembre 2023 est 711 h (650 Heures Poste + 61 Heures supplémentaires annuelles).

Les HSA représenteront 8,6 % de la DG, contre 9,97 % pour l'année scolaire 2022-2023.

Les effectifs arrêtés ce jour par le DASEN, pour la rentrée de septembre 2023 sont :

- 142 élèves de 6ème répartis dans 5 divisions (environ 28 élèves/classe)
- 161 élèves de 5ème répartis dans 6 divisions (environ 28 élèves/classe)
- 163 élèves de 4ème répartis dans 6 divisions (environ 28 élèves/classe)
- 143 élèves de 3ème répartis dans 5 divisions (environ 28 ou 29 élèves/classe)

La principale explique que nous perdons des élèves (moins 14 élèves de CM2 du secteur) et qu'à cause de l'effet de seuil, nous perdons une classe de 6ème.

Elle ajoute que le collège reçoit un nombre important de dérogations (44 de nos élèves de 6ème sont actuellement hors secteur).

L'effet de seuil s'observe aussi sur le niveau 3ème. Nous perdons généralement une quinzaine d'élèves à la fin de la 4ème qui se dirigent vers une 3ème prépa-métiers

Le principale rappelle que le collège a un I.P.S. (indice de position sociale) égal à 121, ce qui est le reflet d'une population favorisée et que par conséquent, le nombre d'élèves par classe est plus élevé.

Un représentant des parents demande ce qui se passera si davantage d'élèves arrivent en 6ème. (Mme Vigne répond que dans ce cas, la DG peut être ajustée au mois de juin.) Elle précise qu'il est impossible de dire actuellement si cela sera le cas. C'est de toute façon le DASEN qui a la prérogative sur les affectations des élèves, et sur la question des moyens. Mme Vigne fait remarquer que la baisse des effectifs en CM2 est générale sur le bassin.

Mme Vigne explique que la répartition des moyens doit se faire dans le cadre national, cadre national qui évolue au collège.

Des nouveautés sont notées pour le cycle 3, et donc pour le niveau 6ème.

→ Suppression de la technologie en 6ème.

→ 3 h de sciences en 6ème (1,5 h SPC + 1,5 h SVT)

→ 1 h d'approfondissement ou consolidation en français ou en mathématiques.

Mme Vigne rappelle que les élèves de 6ème avaient jusqu'à présent 4 h de sciences et que donc leur emploi du temps restera à 26 h au total.

→ Obligation du dispositif devoirs faits pour tous les élèves de 6ème.

Mme Vigne en profite pour saluer le travail de M. Fraysse, professeur de technologie, qui est professeur principal de 6ème depuis de nombreuses années et qui intervient pour une part essentielle dans l'organisation du plan montagne qui se fait justement sur le niveau 6ème. Elle espère pouvoir continuer à travailler avec lui sur ce d'autres projets.

Mme Vigne explique que la marge d'autonomie prévue dans la DG permet au collège de faire des choix en fonction du profil des élèves (élèves en décrochage scolaire, préparation au DNB, à la 2nde...). Une bonne partie de cette marge est consacrée au niveau 3ème. Les différents dispositifs (AP, co-enseignement ...) sont présentés par Mme Vigne. (Voir pièce jointe). Le 1^{er} tableau disciplines/niveaux est commenté par la principale.

Une représentante des parents demande pourquoi il n'y a pas d'allemand en 3ème. On lui répond qu'à la rentrée précédente, l'allemand a été proposé uniquement un groupe niveau 3ème. Il est souhaité désormais que l'allemand se pérennise au collège George Sand.

Concernant le nouveau dispositif approfondissement/consolidation en 6ème, il est rappelé que le ministre souhaite que les professeurs des écoles interviennent sur ce dispositif. A voir si cela sera réalisable. Faut-il prévoir ces sessions le mercredi matin ?

L'idée est d'aligner les 5 classes de 6ème pour travailler sur des sessions interclasses. Chaque élève sera soit en consolidation, soit en approfondissement, ceci soit en maths ou en français. La principale propose d'étaler les séances sur 30 semaines. Elle prévoit la constitution de 8 groupes (4 en français+ 4 en maths) de 18 élèves environ chacun. Cette organisation nécessitera du temps de concertation entre les intervenants, d'où la prévision de 30 séances effectives devant les élèves. Mme Vigne informe de la création d'une instance académique : « Le conseil académique des savoirs fondamentaux », sa composition et son rôle sont précisés dans un BO de janvier 2023.

Des inquiétudes sont formulées concernant le dispositif devoirs faits rendu obligatoire pour tous les 6èmes ; y aura-t-il suffisamment d'intervenants ? Mme Vigne souligne que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (Enseignants, AESH, AED, étudiants avec un bagage minimum).

Le tableau Services/besoins est, à son tour, commenté. Mme Vigne précise que 8,9 HSA sont non réparties pour le moment car gardées pour les dispositifs Devoirs faits, Pôle persévérance et pour d'éventuels financements de projets. Un représentant des professeurs fait remarquer que beaucoup de moyens sont mobilisés en français sur le niveau 6ème et qu'il serait peut-être judicieux de répartir différemment ces moyens. Mme Vigne répond que ce point a été évoqué avec l'équipe de Lettres et que c'est un choix réfléchi de leur part. Un représentant des parents souligne le fait

que les niveaux des élèves sont tellement différents à l'entrée en 6ème en fonction de l'école d'origine qu'il est compréhensible qu'un effort particulier soit porté sur ce niveau.

Une représentante des élèves regrette que la technologie disparaisse en 6ème. Elle met en avant le fait que la technologie est un enseignement important de nos jours. Un autre représentant des élèves demande si les programmes de technologie vont, de fait, changer. La principale répond que le programme de technologie va évoluer au cycle 4. Elle explique que le nombre de professeurs de technologie est en constante diminution mais qu'il y a une réelle volonté de la part du ministre de valoriser la voie technologique, notamment les filières en sciences industrielles au lycée.

Vote pour la proposition de répartition des moyens :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21		

3. Contrats et conventions

Accueil de l'association FNE pour effectuer des séances avec les classes de 5ème avec Mme Garraud en SVT et Mme Baup en SPC sur le thème de l'environnement et en particulier sur la question des déchets.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21		

La principale rappelle que les 5èmes bénéficient aussi d'une intervention de la gendarmerie pour la prévention contre le cyber-harcèlement. Une représentante des élèves demande pourquoi seul le niveau 5ème peut en profiter, il lui est répondu que la gendarmerie n'a pas davantage de disponibilité. La principale adjointe précise que les 4èmes de cette année ont eu cette sensibilisation l'année dernière en 5ème.

4. Dons

Don de l'ASIGS de 6 000 € pour le financement de projets à venir en section internationale, plus particulièrement pour le voyage des 5èmes I.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21		

5. Questions diverses

Mme Vigne précise qu'aucune question n'est arrivée jusqu'à elle. Elle s'étonne donc que les représentants des élèves en aient. Elle leur laisse néanmoins la parole.

Une représentante des élèves demande s'il est possible de réaliser une 2ème pesée à la cantine.

Mme Gaillard répond que c'est l'atelier culinaire qui a la main sur cette question mais qu'elle suppose que ce sera le cas comme cela l'a été l'année dernière et que cette 2ème pesée se fera probablement en avril. Mme Vigne rappelle qu'un projet avec le conseil jeune départemental est en cours sur le thème de l'alimentation et en particulier du gaspillage (une des agents va assister à un séminaire sur le gaspillage).

Mme Vigne termine en donnant les informations suivantes :

- Mise en place d'une équipe ressource pour la prévention contre le harcèlement, équipe constituée de la principale, la principale adjointe, la CPE, l'infirmière, une professeure Mme Dumollard.
- Formation des personnels jeudi 23 février sur le sujet de la prévention du harcèlement.

19 h 07 la séance est levée.